

Projet pédagogique CAISSE DES ÉCOLES

SÉJOUR AOÛT L'ARCHE

Pré Joubert

05260 Ancelle

du 18/08 au 22/08/2025

DIRECTEUR ACM : MATTEUCCI LAURENT
DIRECTRICE ADJOINTE : BALLERINI MELODY



Sommaire

1. **Introduction**
 - 1.1 **Présentation du territoire**
 - 1.2 **Présentation de la caisse des écoles**
 - 1.3 **Pourquoi faire un séjour à Ancelle**
 - 1.4 **Les Moyens**
 - 1.5 **Les modalités du séjour**
 - 1.6 **Déroulement du séjour**

2. **Les rôles définis**
 - 2.1 **Missions du directeur**
 - 2.2 **Missions du directeur adjoint**
 - 2.3 **Missions de l'animateur**
 - 2.4 **Intervenants Extérieurs**
 - 2.5 **Règles de vies**

3. **Intentions Éducatives et Objectifs**

4. **Programme de la semaine**

5. **Les Repas**

6. **La Sécurité, l'Hygiène et la Pharmacie**

7. **Évaluations**

8. **Communication**

1. Introduction

L'accueil collectif de mineurs Marcel Pagnol se situe 46 boulevard de la Corse Résistante, à la Seyne Sur Mer.

Les tranches d'âges varient en fonction des périodes de l'année :

Mercredis : 6 à 12 ans

Vacances scolaires : 10 à 14 ans

Notre accueil de loisirs est déclaré et régi par

- le Service Départemental à la Jeunesse a l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- la Caisse Des Écoles (CDE) de la Seyne sur mer

Nous essayons aussi durant toutes les périodes de vacances d'organiser au moins un séjour avec nuitées par vacances avec un projet écrit, soumis et validé par la CDE ou nous incluons des activités pédagogiques avec des activités de loisirs et de consommation.

1.1 Présentation du territoire

La Seyne sur mer est une ville d'environ 64 000 habitants, située au bord de la Méditerranée dans le département du Var (83) en région Provence Alpes Côte d'Azur.

Deuxième ville du département, elle fait partie de la métropole de Toulon Provence Méditerranée qui regroupe douze communes. Donnant sur l'ouest de la rade de Toulon et sur la Méditerranée, la commune est une station balnéaire et culturelle avec son quartier des Sablettes, le parc de la Navale, le Casino..., elle possède un port de plaisance et un port de pêche.

La Seyne sur Mer a dû son développement principalement à la construction navale, la ville ayant abrité un des plus grands chantiers navals de France.

Les enfants qui sont accueillis sur l'ACM sont des enfants qui viennent de tous les quartiers de la ville.

Mixité sociales et culturelles favorisent l'échange, la découverte et l'acceptation des autres.

1.2 Présentation de la Caisse Des Écoles

La Caisse des écoles de la Seyne sur mer se situe à la Mairie sociale, 1 rue Ernest Renan 83500 la Seyne sur mer.

Une caisse des écoles est un établissement public local (communal ou intercommunal) aux compétences élargies qui contribue au rayonnement de l'école primaire. Elle peut gérer et mettre en place des Acm et des séjours avec hébergement.

La Caisse des Écoles de la Ville de La Seyne sur Mer a été créée par une délibération du Conseil Municipal du 30 décembre 1947 et son statut adopté le 18 février 1948. Il s'agit d'un établissement public communal.

Elle est administrée par un conseil d'administration qui comprend :

- ~ Le Maire, Président de droit
- ~ Un membre représentant de l'Éducation Nationale
- ~ Un membre désigné par le Préfet
- ~ 5 membres désignés par le Conseil Municipal
- ~ 6 membres élus par les adhérents

L'organisateur entend par éducatif la volonté d'orienter les activités proposés aux enfants dans les différents temps d'accueil.

Les actions inscrites dans les différents projets doivent répondre aux besoins et attentes des enfants et s'attacheront à développer, selon le principe général de la laïcité, les objectifs généraux suivants :

- Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif visant à l'enrichir
- Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation

- Favoriser l'implication, la prise d'initiatives et la participation citoyenne des enfants et des jeunes dans leur(s) projet(s) personnel(s).
- Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées
- Permettre à l'enfant de vivre un temps de vacances
- Favoriser l'acquisition de savoirs technique et l'accès à la culture et la connaissance
- Instaurer le respect entre individus en favorisant les actions intergénérationnelles, de solidarités, de mixité et de vivre ensemble
- Favoriser l'accès et l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé
- Développer les actions familles pour un meilleur service auprès des enfants

1.3 **Pourquoi organiser un séjour sport et nature à Ancelle**

Séjour Nature et Aventure dans les Hautes-Alpes – Du 18 au 22 août 2025

Cap sur Ancelle pour une semaine d'évasion au grand air ! 36 jeunes aventuriers de 10 à 14 ans vont partir à la découverte des montagnes du Champsaur à travers des défis sportifs, des explorations en pleine nature et des moments de convivialité inoubliables.

Un camp idéal pour se ressourcer

Le séjour dans les Hautes-alpes du 18 au 22/08/25 est proposé à 36 enfants âgés entre 10 et 14 ans.

Le groupe sera hébergé dans le Centre de Vacances l'Arche à Ancelle agréé SDJES et sera réparti par chambres de 4 ou 3 (non mixtes).

Loin du stress du quotidien, un séjour en montagne va permettre aux enfants de découvrir des paysages spectaculaires, de respirer un air pur et de comprendre l'importance de la préservation de l'environnement.

Un séjour à la montagne est donc une formidable opportunité d'apprentissage, de plaisir et de dépassement de soi, parfaitement adapté à cette tranche d'âge.

Un séjour pour s'amuser, apprendre et se dépasser.

Ce séjour est l'occasion idéale de déconnecter des écrans, de relever de nouveaux défis et de vivre des expériences enrichissantes en pleine nature. Entre moments de détente, jeux en groupe et découvertes, chaque enfant repartira avec des souvenirs plein la tête et des étoiles dans les yeux.

Les activités proposés vont aussi favoriser leur curiosité pour la faune et la flore de cette région, l'entraide et le travail d'équipe.

Le groupe sera sensibilisé sur les dangers et les consignes à respecter en montagne.

Les activités seront pris en charge par les prestataires et encadrés par des professionnels qualifiés.

Des activités 100 % montagne et sensations

- VTT : Dévaler les sentiers en pleine nature et apprendre à maîtriser son équilibre sur différents terrains.
- Balade en montagne : Explorer les paysages du Champsaur, observer la faune et la flore et comprendre l'importance de préserver cet écosystème unique.
- Paddle sur plan d'eau : Un défi d'équilibre et de coordination tout en profitant des joies de l'eau au cœur des montagnes.

Le groupe sera pris en charge par le centre de vacances pour tous les repas et les activités seront encadrées par des prestataires locaux agréés.

Le transport du groupe pour le trajet aller et retour sera pris en charge par le service transport de notre commune.

Pour les déplacements durant le séjour un prestataire local assurera les trajets pour les activités.

1.4 Les Moyens

Moyens Spatiaux

Centre de vacances L'Arche

Le centre de vacances l'Arche (agr e SDEJ) se trouve   Ancelle (05) au c ur du massif du Champsaur. Id alement situ , le centre nous invite   pratiquer des activit s en montagne.

7 chambres de 5   6 lits

4 Chambres pour les adultes

Sanitaires collectifs avec cabines de douches individuelles

1 salle d'activit s

1 salle   manger

1 Piscine

Moyens Humains

L' quipe d'animation se compose de 6 animateurs.

Le chauffeur du bus communal restera avec le groupe durant toute la dur e du s jour pour assurer les transports sur les diff rentes activit s.

| | | |
|-------------------|---|---------------|
| Matteucci Laurent | Directeur | BEATEP |
| Ballerini M lodie | Directrice adjointe Surveillante de Baignade | BPJEPS |
| Loris Ristorto | Animateur | BAFA |
| Serrano Tom | Animateur | BAFA |
| Amandine Dimeck | Animatrice | BAFA EN COURS |
| Ghouaiel Sirine | Animatrice | BAFA et SB |

Moyens Financiers

Le budget du s jour a  t  valid  en amont du s jour pour l'h bergement en pension compl te et les diff rentes activit s.

Moyen de Transport

1 Bus du service des transports de la commune est mis   disposition pour le trajet aller et retour.

Pour les trajets pendant le s jour un prestataire local prendra en charge le transport de notre groupe.

Moyens Temporels

La Journ e Type :

| | | |
|---------------------|-------------------------------------|---|
| 7h - 8h00 | Réveil Petit déjeuner | Les animateurs avec la direction, réveillés avant, s'occupent de réveiller les enfants dans le calme Les enfants pendant ce temps la prennent le temps de se réveiller et de se préparer pour aller prendre le petit déjeuner |
| 8h00 - 9h30 | Trajet en bus | Préparation des enfants (tenue adaptée à l'activité) Départ à pieds pour rallier l'activité L'équipe d'animation profitera des temps de trajet pour expliquer le déroulement de la l'activité |
| 10h - 12h | Activités sur site | Prise en charge du groupe d'enfants (en grand groupe ou petit groupe) par les différents prestataires auxquels nous fait appel Durant ces moment d'activités l'équipe d'animation sera présente et participera aux activités avec les enfants |
| 12h00 - 13h | Repas | Tous les groupes se rejoignent au centre pour manger. C'est un moment également important car les enfants peuvent faire un retour de la matinée aux adultes et donner leur point de vue Le repas doit être un temps d'échange entre adultes et enfants |
| 13h - 14h00 | Temps calme sur site ou dans le bus | Les enfants ont un temps qui doit être calme afin de respecter la courbe d'intensité et leur permettre un temps de digestion adéquat. Les animateurs restent avec eux et se relais pour aller en pause. La direction est amené a remplacer les animateurs qui vont en pause pour respecter le taux d'encadrement |
| 14h00 - 16h00 | Activités sur site | Prise en charge du groupe d'enfants (en grand groupe ou petit groupe) par les différents prestataires auxquels nous fait appel Durant ces moment d'activités l'équipe d'animation sera présente et participera aux activités avec les enfants |
| 16h00 - 16h30 | Goûter | Les enfants prennent pendant ce temps la un goûter varié avec les animateurs. Ce temps la est aussi un temps d'échanges entre enfants et animateurs ou chacun fait un retour de la journée et des attentes que les enfants ont pour la suite, la discussion peut aussi être seulement des banalités |
| 16h30 - 18h30 | Retour sur le lieu de couchage | Temps libre Douches, rangements, jeux, appels aux familles |

| | | |
|-------------------|-------------|--|
| 19h - 20h | Repas | <p>Le groupe sera en pension complète durant tout le séjour</p> <p>Les enfants et l'équipe partagent le repas du soir. Ce temps-là est un temps d'échange et de partage.</p> <p>Les enfants débarrassent les tables.</p> |
| 20h - 20h30 | Temps calme | Retour dans les chambres, brossage de dents, etc... |

| | | |
|---------------------|------------------------|---|
| 20h30 - 21h30 | Veillée | <p>En amont de la veillée, l'équipe aura préparé une veillée pour les enfants. Elle peut être un grand jeu ou une activité plus calme</p> <p>Il est nécessaire de ne pas faire une veillée trop intense afin que les enfants ne soit pas trop exciter au moment de dormir</p> |
| 21h30 - 22h | Préparation au coucher | <p>Les enfants regagnent leur lit pour aller dormir, l'équipe passe dans chaque chambre pour discuter avec les enfants et partager un dernier moment d'échange</p> <p>A 22h00, l'équipe éteint les lumières et souhaite une bonne nuit aux enfants</p> |
| 22h - 23h | Réunion | <p>L'équipe pédagogique se réunis pour faire un point de la journée, c'est un moment d'échange qui doit être constructif pour tout le monde</p> <p>Pendant ce temps la l'équipe s'organise pour la journée du lendemain</p> |
| 23h - 6h00 | Garde | Certains membres de l'équipe sont de garde pendant la nuit, leur mission est d'assurer le bon déroulement de la nuit pour les enfants. Pour cela ils doivent faire des rondes de garde pendant un certain temps et ils auront prévenus au préalable les enfants de qui est de garde ce soir là. |

1.5 Les modalités du séjour

Pour que les enfants participent au séjour, il y a plusieurs modalités d'inscriptions :

- remplir un dossier et une fiche sanitaire auprès du guichet unique (regroupant toutes les informations concernant les enfants)
- avoir entre 10 et 14 ans
- payer avant une certaine date.

Une fois ces modalités réalisées, le guichet unique établit un listing avec les inscriptions des enfants par ordre d'arrivée (mail, tél, présentiel).

Une fois ce listing établi, le guichet unique valide l'inscription des enfants. Ceux n'ayant pas de place, sont placés en liste d'attente et s'il y a un désistement ils auront alors une place sur la structure.

Puis le guichet unique nous transmet la liste des enfants afin que nous puissions traiter les dossiers et fiches sanitaires pour vérifier d'éventuels PAI et être sûr d'avoir tous les documents à jour, pour être prêt au moment du départ.

Après les inscriptions toutes les familles sont contactées et informées sur le déroulement du séjour, des affaires à prendre, etc.

Une réunion d'information est organisée afin d'expliquer le séjour et d'échanger avec les familles et enfants.

1.6 Déroulement du séjour

Le groupe sera composé de 36 enfants âgés de 10 à 14 ans (répartition des âges et du sexe après les inscriptions), 6 animateurs et 1 chauffeur (pour l'aller et le retour) .

La formule du séjour est la pension complète, tous les repas seront préparés par le centre de vacances.

Un planning d'activité est mis en place en coordination avec les différents prestataires et le centre de vacances.

Les enfants seront répartis dans des chambres de 4 ou 3 personnes.

Des groupes seront constitués pour l'organisation de certaines activités afin de faciliter le déroulement et la pratique.

Des temps d'animations en plus du planning d'activités prévus seront mis en place tout au long de la semaine en fonction des envies du groupe : Jeux dans le centre, jeux en extérieur.

Les animateurs seront garants du bon fonctionnement de la vie quotidienne (gestion des chambres, de l'organisation des temps des douches et autres, etc.).

Les activités prévues sont : Balade en forêt à la découverte de la faune et de la flore du Champsaur, VTT, Paddle et baignade, etc...

2. Les rôles définis

2.1 Missions du Directeur :

Le directeur est responsable du groupe et doit être garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants et des animateurs

Il doit répondre aux 5 fonctions du directeur qui sont :

- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Conduire un projet pédagogique en lien avec le projet éducatif
- Diriger le personnel
- Développer les partenariats
- Assurer la gestion de l'accueil et du séjour

Il doit avoir aussi la capacité de coordonner les animateurs lors des activités du séjour.

Il doit aussi veiller à ce que toutes les fiches sanitaires et PAI soient à jour.

Il doit avoir fait le menu de la semaine, du petit déjeuner au dîner, en passant par le goûter si besoin en fonction du séjour.

Le directeur est responsable de son équipe (direction, animation, personnel de service)

Il met en œuvre un dispositif permettant à son équipe de s'approprier le projet éducatif de l'organisateur pour le décliner en projet pédagogique du séjour

Il est garant de la mise en œuvre de ce projet. (exécution et évaluation) - Tout au long du séjour, ainsi que lors du bilan, le directeur doit assumer les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation afin de permettre à chacun des membres de l'équipe d'être partie intégrante dans la dynamique du projet pédagogique

Il développe également le partenariat et la communication entre tous les acteurs dont les parents.

Il doit se donner les moyens de prévenir et gérer les conflits

Il doit être disponible pour les enfants, les familles, l'équipe pédagogique et le personnel.

Il doit collaborer avec l'organisateur et approfondir et mettre en place les recommandations de ce dernier. Il est sous la responsabilité d'un responsable de service et doit l'informer du déroulement de sa structure

Il doit être impartial et cohérent, doit faire respecter aux adultes de la structure une attitude positive et exemplaire au regard des enfants et des familles.

Le directeur a un rôle d'accompagnement des stagiaires en formation BAFA ou BAFD. Leurs évaluations se font en lien avec le projet pédagogique.

Il informe l'équipe des directives de la Caisse des Écoles et se porte intermédiaire entre la Caisse des Écoles et les animateurs

Il planifie les réunions qu'il mènera

Il recrute les animateurs (avec son adjoint(e))

Il élabore le projet pédagogique avec l'équipe pédagogique.

Il ouvre l'accueil de loisirs le matin ou le ferme le soir

Il assure la sécurité et la réglementation: il est aussi sur le terrain pour surveiller le déroulement de l'accueil de loisirs, la sécurité des enfants et du personnel, l'hygiène des locaux...

Il missionne son adjoint(e) de faire le lien pédagogique.

Il dynamise et dirige son équipe et délègue à son adjoint(e) différentes tâches pour la journée

Il assure la majorité du travail administratif

2.2 Missions du directeur adjoint:

Le directeur adjoint et le lien entre le directeur et l'équipe d'animation, il travaille en partenariat avec le directeur et doit veiller au respect du projet pédagogique.

Il doit transmettre aux animateurs une attitude, un langage et des comportements à tenir.

Il doit aussi transmettre aux animateurs des savoirs et des connaissances avec les enfants

Il est aussi un soutien pour les animateurs et doit les assister sur les différentes activités du séjour.

Il organise avec le directeur l'accueil des enfants avant le départ, la vérification des fiches sanitaires.

Le rôle du directeur adjoint consiste à faire vivre le projet pédagogique de façon dynamique, en parfaite cohérence avec le directeur

Sur le terrain, il est le fil conducteur entre les animateurs et la direction, il est aussi le médiateur pour les animateurs entre eux

Il informe, au fil de la journée, le directeur de tout ce qui se passe sur le terrain (déroulement des activités, travail des animateurs, vie quotidienne...)

Il prend part à l'élaboration et à la conduite de réunion, et participe aux évaluations des animateurs

Il assure le travail administratif et pédagogique qui lui est confié par le directeur

Il assure les fonctions de direction lorsque le directeur n'est pas présent

Il assure la sécurité et la réglementation en lien avec le directeur

Il part, dans la mesure du possible, en sortie avec les animateurs

Il participe à la formation des stagiaires.

2.3 Missions des animateurs :

Les animateurs sont au contact permanent des enfants et se doivent de tenir une éthique et une attitude irréprochable tout au long du séjour.

Il a, avant tout autre chose, un rôle éducatif : ne serait-ce que pour l'apprentissage de la vie en collectivité, l'apprentissage des règles de vie en société, la défense des Droits de l'Enfant et des Lois, la prise en compte de chaque individu dans le groupe, tant sur ces besoins que sur son rythme.

Chaque enfant est différent et c'est le rôle de l'animateur de prendre chaque individu en considération dans le groupe et non le groupe comme un tout.

Il accompagne les enfants dans ces apprentissages et les aide à prendre conscience d'eux-mêmes, à penser par eux-mêmes, à affirmer et défendre leurs propres idées.

Il a également un rôle de sécurité. Sécurité aussi bien affective, morale, que physique.

Il a enfin un rôle d'animateur, pour permettre aux enfants de s'amuser mais aussi de découvrir. L'animateur doit donc avoir diverses qualités et de nombreuses cordes à son arc. Il vient d'abord avec des valeurs qu'il souhaite défendre auprès des enfants.

Avec l'équipe éducative Il respecte ses collègues, il sait travailler en équipe et écouter l'autre, il participe aux réunions de préparation.

Il respecte le travail de l'autre (surveillant de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc.)

Il sait également demander des idées et des conseils à l'équipe pédagogique de façon que les activités soient le plus complètes possible.

Avec les enfants sur chaque activité, il assure la sécurité morale, physique et affective des enfants. Il contribue à l'épanouissement de leur personnalité, il favorise la rencontre de l'enfant avec le groupe. Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière Par son écoute, son attitude, ses capacités techniques et pédagogiques et ses connaissances il répond à leurs demandes et accompagne le groupe d'enfants à réaliser le projet d'animation.

L'animateur est un référent, il est important qu'il montre le bon exemple.

Avec les familles, il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant. Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Par rapport aux activités Il est force de propositions et s'adapte aux imprévus. Il sait adapter les activités à l'âge des mineurs. Il gère complètement son activité de la préparation, jusqu'au rangement. Il connaît les différentes règles de sécurité essentielles quant aux activités. Il met en place et assure le suivi des moyens matériels nécessaires à l'activité.

Il rédige le projet d'activité et les fiches séances sans oublier les évaluations – Il participe aux réunions pédagogiques (obligatoires), Il participe à la rédaction du projet pédagogique.

L'assistant sanitaire assure le suivi sanitaire. Cette personne doit être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou du PSC1 (prévention et secours civiques niveau 1)

Son rôle d'assistant sanitaire consiste à :

S'assurer de la remise pour chaque mineur des renseignements médicaux informer le personnel de l'existence éventuelle d'allergies médicamenteuses ou alimentaires

Identifier les mineurs qui suivent un traitement médical et s'assurer de la prise des médicaments. (voir PAI)

S'assurer que les médicaments sont conservés sous clé

Tenir le registre dans lequel sont précisés les soins donnés aux enfants, Tenir à jour les trousse de premiers soins

Si un enfant suit un traitement médical, l'ordonnance médicale et les médicaments dans leur emballage d'origine doivent être marqués au nom de l'enfant avec la notice jointe. Les médicaments non utilisés sont restitués aux parents à la fin du séjour. Les traitements médicamenteux devront être pris en dehors de l'accueil de loisirs, sauf pour les enfants faisant l'objet d'un PAI.

L'Animateur en Accompagnement Individualisé (AAI)

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les ACM entre dans le cadre de la réglementation générale, tant en matière de normes d'hygiène et de sécurité des locaux que des conditions d'organisation et de pratique des activités de loisirs. La législation actuelle indique seulement que lorsqu'un accueil de loisirs « accueille des mineurs valides et des mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps, le projet éducatif doit prendre en compte les spécificités de cet accueil » (Article R227-23 CASF).

Dans le cadre d'une meilleure organisation, la Caisse des écoles a créé un pôle santé inclusion. Un coordinateur santé inclusion à temps plein est en charge de veiller à l'accueil des enfants présentant des problématiques de santé.

(procédure d'accompagnement en annexes). C'est pour cela que la Caisse des Écoles a mis en place une procédure unique à tous les ACM afin que les enfants en situation de handicaps soient accueillis dans les meilleures conditions.

L'AAI est un animateur en accompagnement individuel afin d'accueillir un enfant en situation de handicap ou présentant un trouble de la santé. -

Appliquer, mettre en vie et évaluer un projet d'accueil personnalisé PAP

Inclure l'enfant au sein du groupe en appliquant son PAP -

Garantir la sécurité physique, morale, physique et affective de l'enfant en charge et des autres enfants (si besoin)
Connaître et appliquer la réglementation SDJES et PMI
Aménager des espaces ou/et des animations en fonction du PAP -
Appliquer les règles d'hygiène et les protocoles de soin
Participer aux différents temps de la vie quotidienne et aux réunions d'équipe.

Le surveillant baignade

Le surveillant de baignade, qui est avant tout animateur, a les missions suivantes :

Il donne des indications aux enfants avant la baignade, il leur donne les consignes de sécurité pendant la baignade et est garant de leur application par chacun. Il développe un esprit de prévention chez les jeunes. Il s'assure des conditions météorologiques et en informe l'équipe. Il vérifie que le lieu de baignade soit bien rendu propre et en bon état après la baignade.

Le SB doit pratiquer une surveillance continue et rigoureuse au cours de toute la baignade. Il connaît l'organisation des secours des lieux aménagés, la réglementation, les différents facteurs, ainsi que les différents risques liés à la noyade. Ce rôle l'empêche d'animer au cours de la baignade. Il doit assurer une surveillance continue.

Le SB a aussi un rôle de conseiller dans le choix des animations liées à la baignade en fonction du milieu. Il donne des idées aux animateurs pour orienter le choix des jeux en prenant en compte également des appréhensions des enfants par rapport au milieu aquatique, à l'âge, au niveau, à leurs intérêts et leurs besoins.

Le SB est responsable de l'activité nautique et les animateurs doivent suivre les consignes qu'il donne .

Il prévient le poste de secours, s'informe sur la qualité de l'eau (pollution, température de l'eau inférieure à 18°, présence de méduses, ..), installe le périmètre de sécurité dans l'eau avant le début de l'activité. Le périmètre sera à hauteur de poitrine de l'enfant le plus petit. Il trace (si possible) un marquage au sol pour délimiter l'emplacement du groupe d'enfants.

Il surveille les enfants qui sont dans l'eau et tourne le dos au sable. Il reste au bord de l'eau au milieu de la zone et entre dans l'eau qu'en cas de secours. Le SB démarre sa séance en expliquant les règles et les consignes de sécurité au groupe d'enfant et animateur.

2.4 Intervenants Extérieurs :

Les intervenants extérieurs sont les prestataires qui vont nous accompagner et guider lors des différentes activités. Un contact a été établi lors de la préparation du séjour pour organiser les différents temps d'activités.

Les prestataires sont dans l'obligation de nous fournir leurs diplômes ou leurs cartes pros.

2.5 Règles de vie du Séjour:

Le respect mutuel entre les adultes et les enfants est indispensable.

L'équipe d'animation doit tout mettre en œuvre pour travailler en équipe et dans la bonne humeur.

Les animateurs doivent être très vigilants sur la sécurité.

Ils doivent connaître en permanence leurs nombres d'enfants et faire attention au matériel dangereux (cutters, ciseaux...).

Lors des sorties, ils doivent avoir l'œil partout et prévoir un sac à dos indispensable pour le transport de la trousse de secours, les fiches sanitaires.

Tout incident même mineur entraînant des soins sur un enfant doit être signalé à la direction. Les soins appliqués devront être notés dans le cahier d'infirmerie.

L'ensemble des animateurs assistera aux réunions de préparations et pendant le séjour.

Concernant les enfants, au début du séjour un briefing sera fait par l'équipe d'animation pour établir des règles de vie pour la durée du séjour.

Ce temps sera participatif, les enfants seront acteurs de la mise en place des règles de vie.

Les familles seront elles aussi informées lors de la réunion d'information et via un livret famille qui leur sera envoyé par mail.

3. Intentions Éducatives et Objectifs :

Les intentions éducatives

Elles correspondent aux objectifs pédagogiques que l'équipe d'animation souhaite atteindre auprès des enfants accueillis.

Elle reflète les valeurs et les principes qui guident l'organisation des activités et la vie quotidienne pendant le séjour.

Le projet du séjour doit répondre aux besoins et aux attentes des enfants et s'attacher à développer des objectifs pédagogiques découleront des objectifs opérationnels.

L'intention éducative est donc le fil conducteur du travail des animateurs.

Objectifs éducatifs du Séjour

Développer l'apprentissage de la responsabilité et de l'autonomie en proposant à chaque enfant des responsabilités à sa mesure dans un cadre collectif visant à l'enrichir

Favoriser l'autonomie progressive et la responsabilisation par la dynamique de l'apprentissage et de l'éducation

Inciter et développer la créativité et l'épanouissement de chaque enfant par la découverte de pratiques variées

Objectifs pédagogiques et opérationnels

| Objectifs Pédagogiques | Objectifs Opérationnels |
|--|--|
| Rendre l'enfant acteur de son séjour | -L'enfant sera capable de donner son point de vue pendant les activités, les temps quotidiens -L'enfant sera capable d'être acteur de son séjour en participant aux tâches ménagères, à la mise en place de certaines activités |
| Favoriser l'entraide et la coopération | -L'enfant sera capable de coopérer avec ses camarades -L'enfant sera capable de construire des relations positives avec les autres |
| Développement de l'autonomie et du vivre ensemble | L'enfant devra préparer son équipement pour les activités du jour, ranger ses affaires et respecter les règles de vie du centre Chaque enfant devra respecter et appliquer les règles établies en début de séjour : respect des autres, entraide, respect des lieux et du matériel. |
| Développer la tolérance | -L'enfant sera capable de respecter les autres enfants en utilisant un langage correct -L'enfant sera capable d'intégrer tous les enfants au sein du groupe et échangeant avec tous -L'enfant sera capable d'aider un autre enfant en difficulté lors d'une activité ou de la vie quotidienne -L'animateur sera capable d'apporter son aide à un de ses collègue ou un des enfants si besoin |
| Développer des compétences sportives et de plein air | L'enfant sera capable de maîtriser son vélo sur différents types de terrains et d'utiliser les vitesses au bon moment L'enfant sera capable de se tenir en équilibre tout en se déplaçant dans l'eau, en respectant les consignes de sécurité |
| Sensibilisation à l'environnement et découverte du milieu montagnard | L'enfant sera capable à l'issue de la randonnée et des ateliers de nommer au moins 3 plantes et 3 animaux observés L'enfant sera capable de reconnaître au moins 2 types d'empreintes et d'expliquer à quel animal elles appartiennent L'enfant sera capable d'adopter des comportements respectueux de l'environnement, notamment en ne laissant aucun déchet sur les sites naturels et en respectant la faune locale |

4. Programme de la semaine :

| LUNDI 18/08 | MARDI 19/08 | MERCREDI 20/08 | JEUDI 21/08 | VENDREDI 22/08 |
|--|--|--|--|---|
| Départ de la Seyne Trajet en Bus mairie jusqu'au centre L'ARCHE Ancelle | INITIATION AU VTT EN MONTAGNE TOUT LE GROUPE | JOURNÉE PIQUE-NIQUE PLAN D'EAU SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR BAIGNADE TOBOGGAN PADDLE TOUT LE GROUPE | Jeux d'animations en montagne TOUT LE GROUPE | Rangement des chambres et des valises Achats Souvenirs JEUX |
| Repas sur le centre ou en pique-nique en fonction du planning d'activité et de la météo | | | | |
| INSTALLATION ANIMATIONS JEUX TOUT LE GROUPE | INITIATION AU VTT EN MONTAGNE TOUT LE GROUPE | JOURNÉE PIQUE-NIQUE PLAN D'EAU SAINT-BONNET EN CHAMPSAUR BAIGNADE TOBOGGAN PADDLE TOUT LE GROUPE | Visite d'une ferme à Ancelle Achats Souvenirs TOUT LE GROUPE | Départ D'Ancelle Direction la Seyne Trajet en Bus mairie |
| A DÉFINIR AVEC L'ÉQUIPE D'ANIMATION ET LES ENFANTS | A DÉFINIR AVEC L'ÉQUIPE D'ANIMATION ET LES ENFANTS | A DÉFINIR AVEC L'ÉQUIPE D'ANIMATION ET LES ENFANTS | A DÉFINIR AVEC L'ÉQUIPE D'ANIMATION ET LES ENFANTS | A DÉFINIR AVEC L'ÉQUIPE D'ANIMATION ET LES ENFANTS |

5. Repas

Le Petit-déjeuner, déjeuner, goûter et dîner seront tous préparés par la cuisine du centre de vacances l'Arche. La traçabilité des aliments sera sous leur responsabilité.

L'enfant doit être dans les conditions idéales: détente, convivialité de l'accueil, qualité de l'alimentation. Pour cela, les animateurs aménageront les différents temps de service, feront participer les enfants, les responsabiliseront pour les valoriser.

Avant chaque prise de repas, l'équipe d'animation s'assurera que :

Les enfants passent aux toilettes et se lavent les mains avant de se mettre à table afin d'éviter les allers et venues durant les repas.

Les enfants puissent s'installer à une table suivant leurs affinités, dans la mesure du possible. Toutefois, l'animateur se verrait contraint de changer de table un enfant qui perturberait le bon déroulement du repas

Au cours du repas, l'animateur veillera à ce que chaque enfant :

Ait au moins un apport conséquent a moment de la prise du repas

Goûte aux aliments qu'il ne connaît pas afin de lui faire éventuellement apprécier

Ne joue et ne gaspille pas la nourriture

Chacun prendra le temps de manger à son rythme en essayant de goûter à tout. Cependant un enfant qui ne souhaite pas goûter un aliment, n'en sera pas forcé. Le moment du repas reste un moment convivial où l'échange entre les enfants est important. Rappelons que le temps du repas n'est pas la mise en œuvre d'une simple restauration collective

mais un moment pédagogique fort qui doit être mis au service de l'apprentissage du goût, de la diététique, du savoir être, du soin et de l'hygiène.

Ne pas oublier d'être vigilant sur les paniers repas (PAI) et les régimes alimentaires particuliers qui ont été communiqués au responsable de vacances.

6. La Santé, Sécurité, l'Hygiène et la Sécurité

Santé

Chaque enfant dispose d'une fiche sanitaire de liaison obligatoire fournie avec le dossier. Cette fiche est strictement confidentielle et spécifie les allergies, maladies chroniques, régime alimentaire, traitement médical, les problèmes de maladie et/ou handicap.

Ils devront également fournir une attestation médicale de leur médecin traitant, précisant le PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) et fournir la trousse d'urgence si besoin.

Des trousse de secours seront disponibles pendant le séjour.

Toutes les informations de santé sont transmises à l'équipe pédagogique lors des réunions spécifiques.

Lorsqu'un enfant a un problème de santé ou une légère blessure, l'animateur doit impérativement lui prodiguer les premiers soins.

Chaque soin effectué doit être notifié dans le cahier de liaison de l'infirmerie et supervisé par la direction.

En cas de sortie, chaque trousse de secours contient le nécessaire pour soigner une petite blessure ainsi qu'un carnet d'infirmerie à compléter et à rapporter dans le cahier d'infirmerie principal du séjour.

Aucun médicament ne pourra être administré à un enfant sauf si celui-ci a été notifié sur l'attestation médicale.

Avant de prodiguer un soin l'animateur doit bien vérifier si l'enfant n'a pas de problèmes de santé inscrits sur sa fiche de liaison.

Si un incident grave se produit appelez les pompiers (18) ou le Samu (15) dans un premier temps, puis prévenir la direction, les parents, la SDJES, etc.

Mis à part le Samu ou un médecin, personne n'est habilité à prendre une décision en ce qui concerne la santé de l'enfant.

Hygiène

Concernant l'hygiène, les animateurs veilleront à la propreté et au rangement des chambres et des sanitaires.

Les enfants se doucheront chaque jour et devront se brosser les dents matin et soir.

Ils devront gérer leurs vêtements et leurs matériels.

Sécurité

Le dispositif d'évacuation des locaux en cas d'incendie est affiché dans le couloir des chambres de notre groupe.

Un exercice d'évacuation sera effectué au début du séjour.

Dans le bus lors de la montée et la descente il est obligatoire de compter les enfants.

Les animateurs veilleront à installer les enfants et vérifier les ceintures de sécurité.

Les animateurs seront placés stratégiquement aux portes de sorties devant et à l'arrière du bus ainsi qu'au milieu si le nombre le permet. La ceinture est obligatoire aussi pour les animateurs et le chauffeur.

Des exercices d'évacuation de bus sont réalisés, en partenariat avec le Service des Transports, en début d'année.

Sur la chaussée l'ensemble du groupe doit se déplacer à droite de la chaussée sauf si la voirie ne le permet pas ou en cas de danger. Les animateurs doivent toujours être répartis de façon à ce qu'il y ait un adulte en tête du rang un au milieu si le chiffre le permet et un à la fin du rang.

Pour traverser la chaussée il faut signaler aux automobilistes que vous traversez la route soit en se mettant au travers de la voie sur un passage piéton soit en appuyant sur le feu piéton s'il y en a un.

En extérieur les animateurs doivent faire un repérage du terrain, évaluer les risques afin d'assurer la sécurité des enfants et leur donner les consignes à respecter.

En intérieur éviter dans la mesure du possible que les enfants se promènent seuls dans la structure.

Il faut souligner que la sécurité des enfants repose sur la qualité de surveillance assurée pendant les activités et les temps libres, à l'intérieur et à l'extérieur des locaux. La surveillance constitue une obligation de l'animateur, elle doit être effective et vigilante afin que l'enfant ne soit jamais en danger.

L'animateur doit connaître et évaluer les consignes de sécurité au cours des activités, des transports, des sorties.

En sortie, les animateurs doivent faire un repérage du terrain, évaluer les endroits à risques afin d'assurer la sécurité des enfants et de leur donner les consignes à respecter.

7. Évaluation

Les évaluations permettent de faire le bilan du séjour et savoir si les objectifs ont été atteints ou non. Le directeur et son adjoint se chargent de faire l'évaluation des animateurs sur plusieurs points :

- L'attitude
- Le travail
- Le professionnalisme
- La communication
- Le projet d'animation

La direction doit aussi faire une évaluation de son séjour en prenant en compte :

- La satisfaction (Sondage)
- Le public
- Les repas (variété)
- Les intervenants (ponctuel, attitude, prix, sécurité, matériel)
- Les locaux (accessibilité, norme, salubrité, aménagement, sécurité, quantité)
- La sécurité (matériel, encadrement, répartition de groupe)
- Le projet pédagogique
- La journée type
- Les objectifs fixés au début du séjour
- L'investissement de l'équipe d'animation
- Les moyens mis en place pour la réalisation du séjour

L'évaluation se fera pendant les réunions et les évaluations individuelles.

Le retour des enfants et des parents sera aussi pris en compte pour dresser le bilan du séjour.

| Compétences Visées | Critères d'évaluations | ACQUIS (A)/ EN COURS D'ACQUISITION (EA) /NON ACQUIS (NA) | Indicateurs quantitatifs Prévus et Réalisés |
|--|---|--|--|
| Favoriser l'entraide et la coopération | L'enfant sera capable de coopérer avec ses camarades | | 36/ |
| | L'enfant sera capable de construire des relations positives avec les autres | | 36/ |
| Rendre l'enfant acteur du projet | L'enfant sera capable de donner son point de vue pendant les activités, les temps quotidiens | | 36/ |
| Développement de l'autonomie et du vivre ensemble | L'enfant sera capable d'être acteur de son séjour en participant aux tâches ménagères, à la mise en place de certaines activités | | 36/ |
| | L'enfant devra préparer son équipement pour les activités du jour, ranger ses affaires et respecter les règles de vie du centre | | 36/ |
| Développer la tolérance | L'enfant devra respecter les autres enfants en utilisant un langage correct | | 36/ |
| | L'enfant intégrera tous les enfants au sein du groupe et échangeant avec tous | | 36/ |
| | L'enfant aidera un autre enfant en difficulté lors d'une activité ou de la vie quotidienne | | 36/ |
| Développer des compétences sportives et de plein air | L'enfant sera capable de maîtriser son vélo sur différents types de terrains et d'utiliser les vitesses au bon moment | | 36/ |
| | L'enfant sera capable de se tenir en équilibre tout en se déplaçant dans l'eau, en respectant les consignes de sécurité | | 36/ |
| Sensibilisation à l'environnement et découverte du milieu montagnard | L'enfant sera capable à l'issue de la randonnée et des ateliers de nommer au moins 3 plantes et 3 animaux observés | | 36/ |
| | L'enfant sera capable de reconnaître au moins 2 types d'empreintes et d'expliquer à quel animal elles appartiennent | | 36/ |
| | L'enfant sera capable d'adopter des comportements respectueux de l'environnement, notamment en ne laissant aucun déchet sur les sites naturels et en respectant la faune locale | | |

8. Communication

La caisse des écoles communique les informations pour les inscriptions aux séjours par mail aux familles, et un affichage est fait dans toutes les écoles.

En amont du séjour une réunion famille est organisée afin de présenter le planning, expliquer les détails et transmettre les informations importantes.

La réunion d'information permet aussi d'échanger avec les familles sur diverses questions (déroulement du séjour, activités, transport, etc.).

Lors du séjour un groupe Whatsapp sera créé pour un bilan journalier et diffusion des photos.

De plus les familles pourront joindre les enfants sur des créneaux horaires précisés dans le projet.

Les enfants auront la possibilité de téléphoner à leurs parents s'ils le souhaitent en fin de journée.